

Tribunal d'appel de l'aménagement local
AVIS DE RÉPLIQUE

Numéro de dossier : PL#####

INSTANCE INTRODUE EN VERTU DE (*préciser la loi et les dispositions en vertu desquelles l'instance a été introduite*)

Partie requérante et appelante :	<i>(préciser)</i>
Objet :	<i>(préciser)</i>
Adresse ou description foncière	<i>(préciser)</i>
Municipalité :	<i>(préciser)</i>
Dossier municipal n° :	<i>(préciser)</i>
Dossier de la cause du TAAL :	<i>(préciser le numéro PL)</i>
Dossier du TAAL :	<i>(le cas échéant, préciser les numéros PL connexes)</i>
Intitulé du dossier du TAAL :	<i>(préciser)</i>

(Reproduire l'en-tête ci-dessus au besoin pour chaque disposition en vertu de laquelle l'instance est introduite)

AVIS DE RÉPLIQUE

(Identifier l'auteur de la motion) répliquera à la réponse déposée au Tribunal d'appel de l'aménagement local en réaction à la motion le (*jour*), (*date*), à (*heure*), ou dès que la motion pourra être entendue, au (*emplacement de l'audition de l'instance*).

LES MOYENS À L'APPUI DE LA RÉPLIQUE SONT LES SUIVANTS : (*préciser les moyens qui seront plaidés, y compris le renvoi aux dispositions d'une loi ou des règles à l'appui de la motion*).

(*Date*) *(Nom, adresse et numéro de téléphone de l'avocat de l'auteur de la motion ou de l'auteur de la motion)*

À *(Nom et adresse de l'avocat de la partie intimée ou de la partie intimée)*

(Tribunal d'appel de l'aménagement local, préciser le nom des membres du personnel, s'il y a lieu)